

« LES YEUX d'ARTIFICE »

7 place Saint Michel 75005 PARIS tel: **01 83 06 30 14**

e-mail : contact@lesyeuxdartifice.fr

www.lesyeuxdartifice.fr

SIRET: 523 575 272 00019 APE: 9001Z Licence d'entrepreneur de spectacles

CONDITIONS GENERALES

I. Pour les Anniversaires, animations Mariage et autres Fêtes familiales :

1 Modalités de Réservation : Nous vous recommandons d'effectuer votre réservation

au moins 2 semaines avant le jour de la fête.

(Voir demande de devis : http://www.lesyeuxdartifice.fr/devisenligne.html)

Après accord commun sur le programme choisi pour votre événement, nous vous enverrons par e-mail un formulaire de réservation. Il vous faudra nous le retourner par courrier, rempli, signé et accompagné d'un chèque correspondant au montant des arrhes fixé à 30% du tarif de la prestation.

Après réception de votre courrier, nous aurons ainsi la possibilité de vous confirmer votre réservation. (Aucune date ne peut être définitivement retenue sans la bonne réception de votre courrier dans les délais prévus). En ce qui concerne les demandes d'animation-anniversaire faites au dernier moment, nous essaierons, en cas de disponibilité, de trouver ensemble une solution envisageable.

2 Conditions des animations :

Conditions d'animation Anniversaire:

Les formules anniversaires sont prévues pour un public de 14 enfants maximum.

De 15 à 18 enfants, il faut prévoir 10 € par enfant supplémentaire.

Au-delà de 18 enfants, un deuxième intervenant est nécessaire, ce qui modifie le prix de la prestation.

Conditions d'animation Mariage et autres Fêtes Familiales :

Les conditions et les tarifs sont à déterminer au cas par cas, selon la durée de la prestation, son contenu et le nombre d'enfants prévus. Un devis personnalisé vous sera proposé.

3 Frais de déplacement :

- Paris intra-muros : Néant
- En dehors de Paris:
 - 1. Forfait de 10 € pour une distance de 15 kms maximum au-delà de Paris.
 - 2. Pour une distance supérieure à 15 kms au-delà de Paris, prévoir 0,35 € par km parcouru depuis la sortie de Paris la plus proche du lieu de l'évènement.

 Il faut tenir compte du kilométrage parcouru sur la distance aller et retour.

4 Annulation:

- En cas d'annulation faite dans les deux semaines avant l'animation, l'acompte sera retenu et facturé.
- Si l'annulation est effectuée 15 jours ou plus avant l'animation, nous vous proposerons, en fonction de nos disponibilités, une autre date pour votre évènement.

L'acompte ne peut être remboursé en aucun cas.

5 Responsabilité civile :

Les Yeux d'Artifice ne peuvent être tenus pour responsable des dommages matériels ou corporels qui pourraient survenir au cours de l'évènement.

Les intervenants sont des comédiens et animateurs qui exécutent leurs prestations selon les règles et l'éthique de la profession.

Ils ne peuvent être considérés comme les garants de la bonne tenue du public enfant, qui reste placé sous la responsabilité des parents ou de leurs représentants.